



Visiter un condamné après décision de justice de protection

Par **elody0929**, le **19/02/2009** à **23:18**

Bonjour,

En juin 2008 mon ex concubin m'a cambriolé. J'ai donc porté plainte contre X supposant que c'était cette personne. En octobre 2008 une décision de justice à été prise à son égard : un an de prison ferme, un an de sursis, trois ans de mise à l'épreuve avec interdiction de m'approcher, de me téléphoner, de m'écrire...

Je souhaite aujourd'hui lui rendre visite en prison. Je souhaiterais donc savoir si il risque quelque chose en acceptant de me voir et si moi je risque quelque chose en décidant de lui rendre visite?